

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 75-891/SG/ESJ portant constitution de la commission de recrutement des élèves de l'enseignement public du 1er degré pour l'année scolaire 1975-1976 dans les écoles du Cercle de Tadjourah.

n° 75-891/SG/ESJ

Ministère

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT, DES SPORTS ET DE
LA JEUNESSE

Date de publication

20 mai 1975

Numéro JO

n° 11 du 10/06/1975

Date du numéro

10 juin 1975

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

La commission prévue à l'article 4 de la délibération n° 184/7e Let chargée du recrutement des enfants à inscrire, pour la rentrée scolaire 1975, dans les classes d'initiation des écoles primaires publiques du Cercle de Tadjourah est constituée comme suit : Président — M. le Commandant de Cercle de Tadjourah Membres — M. le Directeur de l'Ecole de Tadjourah — M. le Directeur de l'Ecole de Randa — M. le Directeur de l'Ecole de Ripta — M. le Directeur de l'Ecole d'Assa-Gueyla — M. Habib Ahmed, sultan de Tadjourah — M. Abdoulkader Houmed, vizir de Tadjourah — M. Mohamed Ali Gadilieh, député, parent d'élève. Art. 2. — La commission ainsi constituée se réunira à la date et au lieu fixés par son président, pour examiner les dossiers des candidats. Art. 3. — A l'issue de ses travaux, la commission dressera la liste des enfants admis en classe d'initiation et répartis de la façon suivante : — Ecole de Malho : 36 élèves — Ecole d'Assa-Gueyla : 36 élèves — Ecole de Guironi : 36 élèves — Ecole de Moudho : 36 élèves — Ecole de Randa : 36 élèves — Ecole de Ripta : 72 élèves — Ecole de Tadjourah : 72 élèves